

O B J E T : Constructions scolaires : Travaux d'aménagement - Programme  
Départemental 1981.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur Le Préfet de la Réunion m'a notifié le 17 Juin 1981 un arrêté portant répartition du fonds scolaire pour l'année 1980/1981 d'un montant de 649 146,75 Francs.

Cette subvention a pour objet la réparation, l'aménagement et l'entretien des bâtiments scolaires municipaux. Mais il convient de préciser que le montant des travaux à effectuer doit être le double de celui de la subvention.

A cet effet, la Commission des Travaux Publics s'est prononcée sur la liste des travaux à effectuer (voir annexe jointe) et le montant des opérations s'élève à 1 299 146,75 F dont 650 000,00 F de participation communale.

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver la liste des travaux à effectuer
- de m'autoriser à :

- Contracter un emprunt de 650 000,00 Francs auprès de la C.D.C. afin de permettre la couverture de la participation communale.

- Demander à Monsieur Le Préfet le déblocage de la subvention relative à ces travaux qui seront exécutés partie en Régie communale et partie par des entreprises.

- Lancer des Appels d'Offres pour la réalisation des travaux à effectuer par les entreprises et en cas d'offres infructueuses, à passer les marchés négociés avec les entreprises faisant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Anciennement, ces fonds étaient détenus par le Vice-Rectorat et la Préfecture. Ils étaient ensuite attribués à des écoles suivant notre demande. Depuis cette année 1981, ces fonds sont donnés aux communes au prorata du nombre d'élèves de la commune, sous condition qu'il y ait une participation communale égale à la subvention.

Mis aux voix, l'affaire est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*vu*  
*P/Le Préfet et par délégation*  
*Le Directeur des F.C.L. Trigno: M. Cl. A. Parcours*  
*Pour Copie Conforme*  
*St Denis le 3 Septembre 1981.*  
*Le chef de Bureau délégué: J. Jacotte*

ANNEXE

de la délibération sur les constructions scolaires - travaux d'aménagement  
programme départemental 1981.

-----  
LISTE DES TRAVAUX A EFFECTUER

- Collège Raoul HOARAU : à verser en matériaux ou travaux
- Collège Jules REYDELLET : à verser en matériaux ou travaux
- Ecole Joinville : Etanchéité - 3ème tranche
- Ecole de la Chaumière : Etanchéité
- Ecole Mixte Montgaillard : Réfection classes éclairés
- Ecole Bois de Nèfles : Ravalement et étanchéité
- Ecole Canal du Brûlé : Réfection classes éclairés
- Ecole Maternelle les Flamboyants : Réfection bâtiment 1ère tranche
- Ecole Centrale A et B : Ravalement des bâtiments
- Ecole Jules REYDELLET A : Ravalement
- Ecole Ruisseau des Noirs : Réfection classes éclairés
- Ecole Ilet Quinquina : Réfection classes éclairés
- Ecole Camélias : Ravalement
- Ecole Prima : Aménagement de cour classes enfantines

LE MAIRE - Je voudrais, avant de clôturer la séance, vous présenter une motion dont je vous donne lecture du texte :

"A un moment où le gouvernement, dans le cadre de la décentralisation, manifeste le désir de donner plus de pouvoirs aux collectivités locales notamment en augmentant le nombre des cantons, il convient de dénoncer la sous représentation de Saint-Denis au Conseil Général de la Réunion, avec 4 Conseillers Généraux sur 36 pour près d'un quart de la population du Département.

Nous demandons avec insistance au gouvernement d'engager la procédure nécessaire afin que la Commune de Saint-Denis bénéficie au plus tôt d'au moins 4 cantons supplémentaires."

LE MAIRE - Je mets aux voix cette motion.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

\*

\* \* \*

M. Fred TANDRYA - Monsieur le Maire, est-ce que vous avez été informé de la disparition éventuelle du C.E.S Bourbon ?

LE MAIRE - J'ai effectivement été informé de cette affaire. Il ne s'agit pas de la disparition du C.E.S Bourbon mais du fait que ce C.E.S pouvait éventuellement, dans des projets futurs, fermer ses portes et que le Vice-Rectorat s'installerait à la place dans les locaux.

M. Fred TANDRYA - On parle de modifier les bâtiments ?

LE MAIRE - On ne modifie rien de l'extérieur. Au cours d'une visite, le Vice-Recteur m'a exposé son plan pour les 10 ans à venir. Ce plan prévoit que, d'après leurs calculs, il y aurait un déficit de 1 000 élèves sur St Denis dans les 10 ans à venir.

En conséquence, cela ne pourrait justifier la construction d'aucun C.E.S. Mais ils sont autorisés à faire des reconstructions et cela concerne 3 C.E.S :

- Le C.E.S de la Montagne qui sera reconstruit sur un autre terrain,
  - Le C.E.S Jules Reydellet que l'on reconstruira dans la Z.A.C de Bellepierre,
  - Le C.E.S Bourbon que l'on reconstruira à la Bretagne - Domenjod.
- Les locaux de la Montagne seront libres. L'utilisation n'est pas encore fixée.
- Les locaux du C.E.S J. Reydellet en partie pourront être affectés à des S.E.S (sections d'enseignement spécialisé).
- Les locaux du C.E.S Bourbon resteraient disponibles et pourraient recevoir tous les services disséminés du Vice-Rectorat. A l'origine, le premier Vice-Recteur qui était M. FOUCQUE, se trouvait dans ces locaux.

De toute façon, les anciens élèves du Lycée se sont toujours opposés à ce qu'on démolisse le bâtiment central sur lequel, pour le sauvegarder, j'ai fait apposer une plaque. On hésite à démolir un bâtiment quand il y a une plaque officiel

\*

\* \* \*

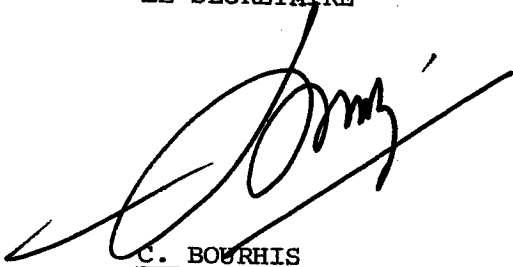
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant pas la parole,  
LE MAIRE déclare close la CINQUIEME SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS  
et lève la séance à 20 H 45 mn.

\*

\*

\*

LE SECRETAIRE



C. BOURHIS

LE MAIRE



A.D LEGROS